



SOMMAIRE

Toutes espèces
Abricotier Prunier
Pêcher
Prévision météo

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI

Structures partenaires : CA
2B, CANICO, exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Jean François SAMMARCELLI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
Route du stade
Lieu dit Petraolo
20215 VESCOVATO
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B,

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Office Français
de la Biodiversité, par les
crédits issus de la redevance
pour pollutions diffuses
attribués au financement du
plan ECOPHYTO.

A retenir

Pêcher

Cloque : période de sensibilité en cours

Puceron : présence observée sur une jeune plantation

Abricotier, Pêcher, Prunier

Enroulement chlorotique de l'Abricotier : Surveiller les débourrements foliaires très précoces et éliminer les arbres contaminés

TOUTES ESPECES

• Enroulement Chlorotique de l'Abricotier (ECA)

Observation : les symptômes de feuillaison prématurée sur pruniers, abricotiers et pêchers permettent de repérer rapidement les arbres contaminés. Ils sont constatés sur ces 3 cultures sur les bassins de production de Casinca et de San Giuliano.



Expression des symptômes ECA sur pêchers et pruniers

Evaluation du risque : le risque est élevé dans les vergers ayant des arbres présentant les symptômes. En absence de lutte curative et au vu de risque de propagation rapide, il est nécessaire de supprimer les arbres contaminés en prenant soin d'arracher la souche. Une surveillance des vergers est indispensable en cette période pour repérer les arbres infectés.

La lutte contre cette maladie est obligatoire par arrêté préfectoral en date du 17 janvier 2019 sur les communes de Borgo, Vescovato, Venzolasca, Sorbo Ocagnano, Castellare di Casinca, San Giuliano, Tallone, Canale di Verde, Linguizzetta, Ghisonaccia, Lugo di Nazza, Aghione, Aléria, Santa Maria Poggio. Elle impose l'arrachage et la destruction des arbres contaminés.

Gestion du risque : Afin de limiter les risques, il est nécessaire de planter du matériel végétal certifié, surveiller les plantations en hiver. La lutte contre l'ECA nécessite une **éradication obligatoire et collective**. Les arbres doivent être arrachés dès observation des symptômes et avant la présence de psylle pour limiter les sources de propagation dans le verger.

- **Taille hivernale et prophylaxie**

Les chantiers de taille (pêcher, prunier) sont l'occasion d'observations permettant de repérer les foyers de parasites et assainir les parcelles en éliminant :

- Les fruits momifiés et les rameaux contaminés
- Les charpentières et arbres morts abritant des foyers de cochenilles/Pou de San José et scolytes.

Les outils de taille doivent être nettoyés et désinfectés entre chaque arbre sur parcelles contaminés (ECA...).

ABRICOTIER - PRUNIER

- **Stade phénologique**

Abricotier : Stade A à B

Punier : Stade A à B

- **Coryneum - Bactériose**

Ce champignon attaque l'ensemble des parties aériennes de l'arbre (branches, feuilles et fruits). Il hiverne sous forme de mycélium dans les organes atteints. Les vents et les pluies de l'hiver et du printemps véhiculent les spores formées dans ces organes végétatifs et les propagent sur les jeunes feuilles. Une mauvaise aération du verger avec des arbres très serrés et peu taillés sont des facteurs favorisant.

Les dégâts de bactérioses peuvent provoquer des mortalités sur les espèces à noyaux (sensibilité des abricotiers). Les symptômes s'expriment par des criblures du feuillage, des taches sur fruits, des écoulements de gomme avec des mortalités de branches. L'infection a lieu généralement en hiver par temps froid et humide. Les bactéries sont disséminées par la pluie, le vent et pénètrent dans l'arbre par les cicatrices des feuilles récemment tombées ou par l'intermédiaire des plaies de taille. Les blessures des tissus de l'arbre à cause du gel, les bourgeons sont également une voie de pénétration dans le végétal.

Evaluation du risque : le stade de sensibilité n'est pas atteint à ce jour.

PECHER

- **Stade phénologique**

Stade D (BBCH 57) pour les variétés à floraison très précoce (Early bomba) ; stade C (BBCH 53) sur les variétés précoces (Carène, Monange, Princess time, Boréal)

Le stade pointe verte est atteint pour ces 2 groupes de variétés.

Stade A (BBCH 00) à stade B (BBCH 51) pour les autres variétés



Stade D / BBCH 57 sur variétés à floraison très précoce (Early bomba)



Stade BBCH 53 sur variétés à précoce / stade pointe verte atteint (Carène)



Stade BBCH 51 sur la majorité des variétés

- **Cloque - *Taphrina deformans***

Observation : les pointes vertes sont visibles sur les variétés à débourrement précoce sur les différents secteurs de production. Pour les variétés à débourrement moyen et tardif, pas de glissement des écailles constaté.

Le stade de sensibilité débute dès l'allongement de la pointe verte sous les écailles des bourgeons.

Évaluation du risque : Le risque est existant uniquement pour les variétés à débourrement précoce. Surveiller le glissement des écailles sur les autres variétés. Les conditions climatiques actuelles ne sont pas favorables aux contaminations.

- **Pucerons**

Les fondatrices de puceron vert éclosent lors du débourrement et colonisent les premières feuilles pour s'y développer. Les premiers pucerons verts se remarquent en début de végétation sous le limbe des jeunes feuilles. À mesure que la population se développe, les feuilles se crispent et se recroquevillent. Les colonies produisent du miellat en abondance, prélevé par les fourmis qui, en échange, les protègent contre leurs ennemis naturels. Ces pucerons peuvent aussi inoculer des virus, tels que la Sharka.

Observation : la présence de pucerons (pucerons bruns) a été observée sur des arbres d'une jeune plantation qui avaient été fortement infestés en fin de saison dernière.

Évaluation du risque : La période de sensibilité débute pour les variétés à débourrement précoce.

Gestion du risque : des produits de biocontrôle peuvent être utilisés dans les stratégies de lutte à ce stade ; cf liste des produits de biocontrôle <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>



- **Cochenilles**



Les Cochenilles (Pou de San José et lécanine) hivernent sous forme de larves et essaient au cours du printemps pour la première génération et courant d'été pour la deuxième. fin avril – début mai. L'essaimage de la 2^{ème} génération, se déroule entre juillet et fin août. Lors de forte pression, ces cochenilles peuvent provoquer la mort du rameau voir de la charpentière. Les piqûres sur fruits occasionnent des décolorations rougeâtres, nécessitant d'écarter les fruits lors de la commercialisation.

La cochenille lécanine hiverne au 2^{ème} stade larvaire. Au début du printemps, les larves reprennent leur activité, deviennent adulte en formant un bouclier. Les pontes ont lieu courant avril et les premières larves mobiles sortent selon les conditions de l'année dès le mois de mai. Elles se nourrissent le long des nervures avant de se fixer sur les rameaux pour donner une 2^{ème} génération dont l'essaimage s'observe dans le courant du mois de juillet.

Évaluation du risque : La période de sensibilité débute pour les variétés à débourrement précoce.

Gestion du risque : des produits de biocontrôle peuvent être utilisés dans les stratégies de lutte à ce stade ; cf liste des produits de biocontrôle <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrole>

PREVISION METEO

	Samedi 5 février	Dimanche 6 février	Lundi 7 février	Mardi 8 février	Mercredi 9 février	Jeudi 10 février	Vendredi 11 février
Haute Corse							
	Temps nuageux	Retour des éclaircies		Temps ensoleillé		Temps instable avec risque de pluie cette fin de semaine	

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.